

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 novembre 2023** à **19h30**

N° délibération
D2023-09-02

Date de convocation
20 novembre 2023

Date d'affichage
20 novembre 2023

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
13	11	2		13

Étaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme KRÄWER Alice
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	
M. POINSIGNON Gilles	M. BOULANGE Philippe	
Mme LUBNAU Dominique	Mme PECYNA Carole	

Étaient absents excusés

M. GIRARD Guy	Pouvoir à M. BOULANGE Philippe
Mme WAGNER Mirèse	Pouvoir à Mme KRÄWER Alice

Objet : **Composition conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols : avis**

VU le courrier du Président du Conseil régional du Grand Est en date du 19 octobre 2023 ;

VU la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a institué une nouvelle instance de gouvernance de cette politique publique ;

Monsieur le Maire indique que cette conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols sera une instance importante pour une mise en œuvre de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette (dit objectif ZAN), sa territorialisation dans le SRADDET et sa mise en œuvre par les territoires. Elle remplace la conférence régionale des SCoT.

La conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols est composée comme suit :

- ✓ 15 représentants de la Région
- ✓ 10 représentants des structures porteuses d'un Schéma de Cohérence Territoriale
- ✓ 15 représentants des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme, dont 1 représentant par département et un minimum de 3 représentants des territoires non couverts par ses SCoT
- ✓ 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme
- ✓ 7 représentants des communes avec document d'urbanisme
- ✓ 1 représentant de chaque département siégeant à titre constitutif
- ✓ 5 représentants de l'Etat
- ✓ 2 représentants des agences de l'eau
- ✓ 1 représentant des Parcs Naturels Régionaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ 1 représentant de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
- ✓ 1 représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture
- ✓ 1 représentant de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, conformément à la loi du 20 juillet 2023, de se prononcer sur cette proposition et d'accepter la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols comme précisé précédemment.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols comme précisé précédemment.

Fait à Silly-sur-Nied, le 24 novembre 2023
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied


Signature et cachet